

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-383

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 11 juillet 2024, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-383**, intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 2006-065 concernant la sécurité incendie* ».

Ce règlement vise notamment à modifier les dispositions dudit règlement, afin, notamment de mettre à jour les normes de référence et de moderniser les exigences de sécurité.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : [greffe@villeport-cartier.com](mailto:greffe@villeport-cartier.com), aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.

La greffière,



M<sup>e</sup> Ariane Camiré